

DAJP/n°2020-499

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS**Élection des représentants des personnels aux trois conseils de l'Université
Scrutin du 15 octobre 2020****Décision de nomination des présidents et assesseurs des bureaux de vote****Le Président de l'Université**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 719-28,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu les avis du comité électoral consultatif du 10 octobre 2019, 07 novembre 2019, 20 avril 2020, 04 juin 2020, 03 septembre 2020 et du 30 septembre 2020 ;
Vu la décision DAJ/n°2020-400 du 07 septembre 2019 du Président de l'université de Tours portant convocation des électeurs ;
Vu l'indisponibilité de Madame Christine Inchauspé au jour du 15 octobre 2020 ;

DÉCIDE**Article 1 :**

Sont nommés présidents et assesseurs des bureaux de vote les agents désignés ci-après :

BUREAU DE VOTE	PRÉSIDENT	ASSESEURS
Bureau n°1 Tanneurs	Guillaume Cingal	Caroline Gonzalez Véronique Siron-Perrin Benoît Wolf
Bureau n°2 Deux-Lions	Fabrice Normand	Pascaline Chaumon Carole Le Brun Patricia Saget Emmanuel Thibault
Bureau n°3 Tonnellé	Fanny Bobleter	Sophie Lavergne Béatrice Santenard
Bureau n°4 Trousseau	Carole Dervault	Mouna Esseau Katarzyna Gaj
Bureau n°5 Nouzilly	Isabelle Guillouet	Isabelle Virlogueux-Payant Pascal Vaudin


		Marie Perault
Bureau n°6 Grandmont	Sandrine Dallet-Choisy	Florence Derais Fadila Gouissem Trouvé
Bureau n°7 Pont Volant	Dominique Vaillant	Christine Fontaine Hervé Tanghe Emmanuelle Hugué
Bureau n°8 Plat d'Étain	Jérôme Barrère	Thomas Thuillier Yoan Sanchez
Bureau n°9 Jaurès	Hubert Martin	Chantal Estebenet Isabelle Chenau Ludovic Fontaine

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université et sera publiée sur le site internet de l'université.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 09.10.2020

Philippe Vendrix




Président de l'Université

Mis en ligne le : 09.10.2020

Article 4 : A compter de la signature de la présente décision, le tableau produit à l'article 1^{er} est modifié, Monsieur Fabrice Normand remplaçant en lieu et place Madame Christine Inchauspé comme Président du bureau de vote n°2 Deux-Lions.

Fait à Tours, le 13.10.2020

Philippe Vendrix



Président de l'Université

Mis en ligne le : 13.10.2020